

CONTRAT D'ACCUEIL PERSONNALISE DANS UNE STRUCTURE DE LA PETITE ENFANCE

Entre :

La crèche municipale Maryse BASTIE

Et :

Monsieur et/ou Madame

Les parents de

né(e) le est admis (e) à la crèche Maryse BASTIE, à partir du

.....

Les jours et horaires d'accueil du contrat sont les suivants :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Nombre de jours par semaine choisi :

5 jours 4 jours 3 jours 2 jours 1 jour

Nombre d'heures par jour choisi :

- 9 heures par jour
- 10 heures par jour
- 11 heures par jour

Aux horaires suivants :

De A

De A

Les dates des congés seront inscrites sur la feuille de congés à chaque absence prévue par les parents.

Le contrat est valable pour l'année scolaire 20.. /20.. en cours. Il sera à renouveler au début de chaque année scolaire.

Fait au Bourget, le

La Directrice :

Les parents :